



# SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

Le Maire de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne  
Aux parents d'élèves collégiens désidériens

Saint-Didier-sur-Chalaronne,  
Le 27 septembre 2022

**Objet :** Aide financière pour l'acquisition des fournitures scolaires des collégiens désidériens ou niveaux équivalents.

Madame, Monsieur,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Didier-sur-Chalaronne vous propose une aide financière pour l'acquisition des fournitures scolaires des collégiens désidériens ou niveaux équivalents. Cette action permettra d'aider tous les parents de collégiens désidériens à cette rentrée scolaire de septembre 2022. Le montant de l'aide forfaitaire a été fixé à 30 euros par enfant.

En tant que parents, si vous souhaitez bénéficier de cette aide financière pour votre ou vos enfants habitant(s) sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne, vous devez nous retourner le présent courrier avant le 31 octobre 2022, avec la partie ci-dessous dument complétée et signée, accompagné des documents demandés.

Le retour de ces documents peut être réalisé : soit en le déposant en mairie (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres), soit par email à [mairie@st-didier-chalaronne.org](mailto:mairie@st-didier-chalaronne.org), ou soit sous pli postal à Mairie – 1, Place de la Fontaine – 01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Le service du CCAS reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Renaud DUMAY  
Président du CCAS de Saint Didier sur Chalaronne

—

## Partie à compléter et à signer

Je soussigné(e-s) .....(Nom(s) et Prénom(s)),  
représentant(s) légal(aux), de l'enfant ou des enfants suivants :

1-Nom et Prénom de l'enfant.....

2-Nom et Prénom de l'enfant.....

3-Nom et Prénom de l'enfant.....

Adresse du ou des collégiens

sollicite(nt) l'aide forfaitaire du CCAS fixée à 30 € par collégien habitant à Saint Didier sur Chalaronne.

A ..... , le ..... (signature(s)) du ou des  
représentant(s) légal(aux)

Joindre obligatoirement à la présente, une copie de carte d'identité ou passeport et un certificat de scolarité, un RIB afin de procéder au versement de l'aide financière par virement.